



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 1<sup>er</sup> septembre 1842.

« Si le peuple est misérable, il doit se considérer comme étant la cause de ses souffrances, et la société dont il fait partie n'y peut rien. » Telle est la doctrine d'un grand peuple industriel et l'aristocratie britannique aient lâchement épousé la doctrine du fatalisme et déclinant toute solidarité avec les classes laborieuses; qu'ils livrent la solution du problème social au sombre génie des révolutions, lorsque la misère publique leur faisait une loi impérieuse et sacrée de l'aborder et de le résoudre, et que leur propre intérêt leur commandait de se mettre à l'œuvre sans hésitation et sans retard, il faut les prendre en pitié et déplorer leur aveugle optimisme, car l'heure du repentir et des amères réflexions viendra probablement. Que l'on soit homme, gouvernement ou nation, on ne viole jamais impunément les lois de la justice et de l'humanité.

Toutefois, nous devons le dire, le gouvernement anglais, que ce soit là, de sa part, un acte de cynisme ou de pure franchise, n'a pas songé le moins du monde à nier l'existence du mal qui consume les masses industrielles, ni à en contester l'étendue et la profondeur. Il a jugé que ce mal était sans remède, et il est venu déclarer du haut de la tribune nationale, par l'organe de sir Robert Peel, « qu'il ne devait pas entretenir dans l'esprit du peuple de décevantes espérances. »

Cependant, cette misère si profonde et si générale des classes laborieuses, il était réservé à un organe de la publicité française de la mettre en doute ou plutôt de la nier malgré l'aveu public et solennel du gouvernement britannique. Suivant le *Constitutionnel*, les révoltes de la nature de celle qui agite en ce moment la Grande-Bretagne « sont dans les mœurs de l'ouvrier anglais; la misère n'y joue pas un aussi grand rôle qu'on croit. L'ouvrier anglais, dit-il, est accoutumé à l'aisance, et, lorsque quelques uns des objets qu'il a l'habitude de consommer viennent à lui manquer, il se croit dans la misère. Son épargne se dépense très-félicitamment en coalitions et en émeutes dans des moments où il pourrait très-convenablement vivre de son travail, et, quand le fonds commun est dépensé, il accepte le salaire qu'on lui offre. On a incendié des fabriques en pleine activité, et souvent l'inaction n'était pas même motivée par la demande d'une augmentation de salaire. »

Voilà cependant les cruelles et odieuses billevesées que le patriarcat du vieux libéralisme jette à la face d'un peuple qui, réduit enfin à la plus affreuse détresse par l'égoïsme insensé de l'aristocratie, a écrit sur sa sombre bannière : *Du pain ou du sang!* Dans sa haute vénération pour l'arche sainte de la liberté illimitée du commerce, du laissez faire, laissez passer de l'industrie, il fait de ces masses laborieuses, jusqu'ici vantées pour leur amour de l'ordre et leur respect de la loi, une armée de brigands dévastant et incendiant pour ses menus plaisirs les propriétés et les manufactures; il appelle ainsi l'exécration du monde sur ces malheureux affamés avec qui naguère on a vu des soldats partager leur pain et leur ale, et il jette brutalement l'insulte sur le passage de ces pauvres ouvriers que l'ordre légal entasse par troupeaux dans les prisons de l'état, « de ces pauvres hères à la face blême et amaigrie, dit le *Globe*, qui ne demandent pas mieux que de se laisser enfermer pour être nourris par le gouvernement. »

Pour mettre le comble à ses divagations, le *Constitutionnel* fait naïvement l'apologie des work-houses, de cette barbare innovation philanthropique qui condamne à une séquestration absolue l'ouvrier à qui le travail libre de l'agriculture et de l'industrie refuse de l'occupation et du pain, qui sépare l'enfant de sa mère, l'homme de sa compagne, et qui tranche ainsi les difficultés du problème social en détruisant la famille. Cette monstrueuse transformation de la loi des pauvres lui apparaît comme « une victoire remportée par la classe industrielle et moyenne sur l'aristocratie territoriale. » C'est de là, pense-t-il, que surgiront les modifications des lois sur les céréales et de la propriété.

Le *Constitutionnel* ne prophétise rien moins que ce que tout le monde voit venir : la plus profonde et la plus terrible des révolutions; il n'aperçoit pas d'autre moyen de conjurer cette lugubre éventualité que d'ouvrir de nouveaux et immenses débouchés à sa prodigieuse industrie. La guerre extérieure substituée à la guerre intérieure, voilà en réalité la grande panacée du *Constitutionnel*.

Le *Courrier français*, qui voit la masse des pauvres augmenter à mesure que diminue le commerce de la Grande-Bretagne, les industriels et les propriétaires refuser d'acquiescer la taxe des pauvres ou s'expatrient pour porter ailleurs leur industrie et leurs capitaux, et le vide se creuser parallèlement dans la production et dans les moyens de subsistance, repousse avec raison l'émigration comme un remède partiel, meurtrier, qui supprime la difficulté pour ceux qui s'en vont mais la laisse entière pour ceux qui restent. A ceux qui proposent, de l'autre côté du détroit, d'obliger les manufacturiers à nourrir leurs ouvriers, il demande si on leur en fournira les moyens. La suppression du droit d'importation perçu sur les grains étrangers donnerait aux ouvriers le pain à meilleur marché; mais cette mesure créerait-elle du travail? Cela est douteux, répond le *Courrier français*, et d'un trait de plume il proclame l'impuissance de la science, invoque la charité et déclare l'Angleterre perdue si l'on ne se hâte de songer à l'avenir. C'est, comme on voit, résoudre la question à la manière du *Constitutionnel*, c'est-à-dire l'escamoter.

La source du mal, selon le *Siècle*, est dans le régime de la propriété territoriale; il la trouve encore dans l'état d'avitilissement où sont tombés les salaires au milieu de l'abondance toujours croissante des produits et de l'augmentation constante de la richesse des classes supérieures. Ainsi ce journal voit bien que le mal est complexe; mais il ne voit rien de politique dans la révolution qui cherche à s'accomplir en Angleterre. « Les ouvriers, dit-il, comprennent que le pain à bon marché rendrait à l'industrie des capitaux importants, et les maîtres les aident au lieu de les réprimer dans cette partie de leur tâche. » Supprimer la taxe du pain, voilà, en définitive, le seul et unique remède proposé par le *Siècle*. Le temps est venu, ajoute-t-il en terminant, de céder sur cette question.

« L'Angleterre, dit de son côté le *Journal des Débats*, offre en ce moment au monde une grande énigme. Il est impossible de savoir si elle cherchera son salut dans la guerre ou dans l'émigration, si elle se débarrassera du poids qui l'accable par une sorte d'explosion et, pour ainsi dire, de dégoûtement de ses produits et de sa population, ou si, comprimant courageusement sa propre expansion, elle tentera de mettre des bornes à cette débauche effrénée de l'industrie et de la spéculation qui jette le désordre dans

son économie et menace d'ébranler jusque dans ses fondements sa constitution sociale.

N'est-il pas triste de voir, au milieu de cette publicité française parfaitement dégoûtée des intérêts, des passions et des inquiétudes qui préoccupent à bon droit tous les publicistes de la Grande-Bretagne, quatre organes des plus importants s'arrêter aux superficiels d'un débat qui peut d'un instant à l'autre faire éclater un vaste incendie sur le sol des trois royaumes, ne pas oser mettre résolument le doigt sur la plaie, dire que, le mal étant social et politique, le remède doit être également social et politique, et embrasser à la fois la réforme de la législation, la réorganisation de l'industrie, la révision des droits protecteurs et prohibitifs, et la modification des bases meurtrières de la propriété, si grandement menacée aujourd'hui par les masses désespérées et livrées sans secours à toutes les horreurs de la misère et de l' inanition.

A un problème complexe il faut évidemment une solution complexe. Que si, par exemple, l'aristocratie consentait aujourd'hui, — et elle n'a malheureusement que trop prouvé qu'elle n'entend rien céder sur ce point, — à l'abaissement du droit sur les céréales, disons plus, à sa suppression, qu'arriverait-il? Ce serait, dans le jeu désordonné des intérêts industriels, l'abaissement certain, inévitable du salaire des ouvriers; car l'industrie de cette Grande-Bretagne, qui n'a pas encore quitté la folle prétention de se réserver l'approvisionnement du monde, voudrait en profiter pour faire taire la concurrence étrangère. Imposera-t-on à l'industrie des tarifs fixes et immuables? mais alors ce serait planter une borne devant le progrès et porter sans fruit une atteinte au principe de liberté qui a coûté tant de labeurs et tant de sang aux nations modernes. Et la propriété, qu'en fera-t-on? et quel tempérament prétend-on lui appliquer? Elle est arrivée en Angleterre à son maximum de production, à rendre le plus possible avec le moins de forces possibles. Cultivée en grand, la terre a permis l'application des meilleurs procédés, et si on la divise, il faut abandonner les moyens mécaniques et suppléer la charrue par la bêche; ce sera décréter l'anéantissement de la culture dans la Grande-Bretagne et vous ramènerez, par l'effet du morcellement, le peuple anglais à une misère égale à celle qui lui est imposée par le monopole.

Est-il donné, d'autre part, à l'Angleterre d'échapper à une révolution en allant guerroyer de par le monde pour se créer de nouveaux et immenses débouchés? Mais les embarras de la guerre de Chine et de l'Afghanistan, l'accroissement continu d'une dette publique écrasante, disent assez que c'est là un moyen qui finit toujours par tuer sans jamais guérir le mal auquel on prétend l'appliquer.

Ce ne sont donc là que de dérisoires et impuissants palliatifs, et ce n'est pas ainsi que le problème est posé et peut être réellement résolu. Il faut relire les intérêts divers et multiples du travail, de l'industrie, du commerce, de la propriété, du capital, les embrasser dans une large et puissante formule où tous puissent s'asseoir et trouver avec la paix la légitime satisfaction de leurs droits. Il faut régler à la fois et la production et la consommation par une intelligente et rationnelle organisation du travail national, corroborée par une répartition des produits entre tous les membres de la famille sociale, suffisante pour chacun et équitable pour tous. Voilà le cas le plus important du problème posé par le prolétariat

### FEUILLETON DU CENSEUR.

EDMOND CAPPE.

S'il est vrai que la sécurité d'une paix honorable ouvre un vaste champ à l'industrie, au progrès de la science politique, au développement simultané des intérêts moraux et des intérêts matériels, on peut ajouter que c'est dans les crises redoutables où l'existence d'une nation est en péril, quand elle combat à l'ombre de ses foyers, quand elle défend pied à pied le sol sacré de la patrie, que c'est alors surtout qu'elle se montre forte, invincible et véritablement digne de la liberté. Ouvrez nos annales anciennes ou modernes, aux plus néfastes comme aux plus glorieuses pages, et dites si jamais peuple plus que le nôtre fit preuve d'une modération éclatante dans la victoire, d'une force d'âme inébranlable dans les revers. Dites si ceux qui espèrent exploiter chez nous le lâche sentiment de la peur ne sont pas incapables et indignes de commander à une nation guerrière dont ils méconnaissent si profondément le courage et le patriotisme!

Deux fois, depuis un demi-siècle, l'invasion a désolé notre territoire, et deux fois la France a montré tout ce qu'elle porte en elle de constance et d'indéfectibles ressources. « Lorsque vous marcherez en Alsace et en Lorraine, disait Paul-Louis Courier, l'illustré pamphlétaire, aux soldats de la coalition, n'approchez pas des haies, évitez les fossés, n'allez pas le long des vignes, tenez-vous loin des bois, gardez-vous des buissons, des arbres, des taillis, et méfiez-vous des hautes herbes; car les haies, les fossés, les arbres, les buissons feront feu sur vous de tous côtés, non feu de file ou de peloton, mais feu qui ajuste et qui tue. Et vous ne trouverez pas, quelque part que vous aillez, une lutte, un poulailler qui n'ait garni contre vous. N'envoyez pas de parlementaires, car on les retiendra; ne faites pas de détachements, car on les détruira... Apportez de quoi vivre; amenez des bœufs, des moutons, des vaches, et puis n'oubliez pas de les bien essorer, ainsi que vos fourgons... » Il est utile de rappeler au peuple ces nobles enseignements, afin qu'il sache ce qu'il pourra attendre, au jour du danger, du dévouement de ses plus humbles enfants.

Le 11 février 1814, les habitants de Château-Thierry étaient en proie à une profonde consternation. Pour la seconde fois, la ville venait d'être livrée au pillage, et les Prussiens occupaient militairement cette place dont la conservation intéressait gravement le succès des opérations de Blücher. L'armée de Silésie et celle du prince généralissime descendaient rapidement les vallées de la Marne et de la Seine pour opérer leur jonction; mais il ne fallait qu'un hasard, une marche hardie, pour amener la ruine de l'une d'elles ou de toutes deux peut-être successivement. Ce hasard était déjà dans la pensée de l'empereur. Profitant de l'imprudence des alliés qui avaient échelonné leurs forces sur les deux côtés d'un triangle dont il occupait le centre, il conçut le projet audacieux de pénétrer tête baissée dans cet intervalle, d'écraser les deux armées séparément et de faire porter aux vainqueurs la peine de leur folle confiance et de leur im-

prudence. Ce fut dans ces circonstances que le général Yorck jeta un bataillon dans Château-Thierry et redoubla de célérité pour rejoindre le corps de Blücher. Il n'était déjà plus temps. Dans la soirée du 11, le bruit de la marche rapide de Napoléon sur Champaubert et de la déroute d'Alsusiew commença à se répandre; les habitants de Château-Thierry comprirent sur-le-champ, avec cet admirable instinct que le peuple retrouve dans les moments les plus difficiles, combien il importait à notre armée d'occuper sur la Marne une position convenable, d'où elle pût soit poursuivre Blücher l'épée dans les reins et rendre toute jonction impossible, soit converser vers la Seine par Nangis et Montereau. La possession de Château-Thierry devenait donc d'une haute importance pour les deux partis. Mais les Prussiens se tenaient sur leurs gardes; le succès d'une surprise semblait peu vraisemblable; on ne pouvait guère plus raisonnablement risquer une attaque de vive force. Eh bien! cette entreprise dont toutes les probabilités de la guerre éloignaient la réussite, dont les plus téméraires commençaient eux-mêmes à désespérer, la patriotique inspiration d'un enfant allait l'accomplir.

La ville de Château-Thierry s'étend en amphithéâtre sur une colline en pente douce dont le pied est baigné par les eaux de la Marne; le sommet du mamelon est couronné par les ruines du fameux château bâti par Charles-Martel. Cette vieille forteresse, assiégée, prise, détruite et restaurée tant de fois, offre l'aspect le plus pittoresque; çà et là des tourelles à moitié démantelées, des masses imposantes, des pans de murailles lézardées et crevassées, des restes de créneaux découpés en trèfles; une seule partie, celle qui regarde et domine la ville, semble encore présenter les principales conditions d'un point fortifié. Les vainqueurs s'y étaient retranchés comme dans une citadelle et en avaient fait un poste assez redoutable non seulement pour résister à un coup de main, mais encore pour soutenir un siège régulier de quelques jours.

Les Prussiens se reposaient donc sur la foi de leur imprenable position, et, ne pouvant supposer qu'on les attaquerait du côté de la ville dont le séparait une muraille épaisse flanquée d'un large fossé, ils concentraient leur attention sur les parties environnantes et gardaient soigneusement toutes les issues. Depuis le matin, aucun mouvement hostile ne s'était manifesté parmi les habitants, et la soirée déjà avancée permettait de supposer qu'aucun incident ne surviendrait avant le lendemain. Tandis que de part et d'autre on semblait s'observer dans un mutuel silence, un enfant gravissait lentement le versant de la colline opposé à la ville. Malgré les ténèbres épaisses qui l'enveloppaient et les nombreuses coupures du sol qui embarrassaient ses pas, il arriva devant le vieux château, descendit dans le fossé et continua sa marche avec une extrême précaution. Bientôt il se trouva au pied du fort où les Prussiens s'étaient établis. Il s'arrêta alors et prêta l'oreille; aucun bruit ne se fit entendre. Quelques feux à demi éteints jetaient sur la ville de pâles et vacillantes lueurs et éclairaient par intervalles les faisceaux d'armes rangés sur la crête du rempart; les cris monotones des sentinelles se mêlaient au sifflement de la bise comme autant de sinistres avertissements. Mais l'enfant ne se laissa pas intimider; il avait son projet, et il avait juré de périr à l'œuvre ou de l'accomplir.

Cet enfant, c'était Edmond Cappe que l'histoire placera à côté de Barra et de Viala, ces deux autres héroïques enfants dont le *Chant du Départ* a immortalisé le dévouement.

Il mesura du regard la hauteur de la muraille : trente pieds au moins au-dessus du sol! Qu'importe? il faut qu'il arrive. Se suspendant avec les ongles aux moindres crevasses, il introduit ses pieds dans les interstices des pierres et cherche péniblement un point d'appui sur cette surface abrupte et unie. Un accident imprévu, un mouvement trop brusque, le frolement de son corps contre le mur, la chute de quelque débris de pierre ou de mortier peut le traîner; lui ne songe même pas aux mille dangers qui l'environnent. Quelquefois il cherche sur la vieille muraille une niche étroite où il puisse se reposer et recueillir ses forces avant de recommencer sa laborieuse ascension. Les aspérités auxquelles il se rattache ont ensanglanté ses doigts, le givre qui recouvre les pierres et le souffle glacé de la brise ont engourdi ses membres; mais l'espérance d'atteindre le but le rend insensible à la douleur. Il arrive enfin, il touche le couronnement : d'un bond il est sur le rempart. Rien encore n'a trahi sa présence; l'obscurité le déroberait aux regards des sentinelles qui se promènent à quelques pas de lui. Plus tranquille alors, il enfonce dans le sol un crampon de fer auquel il fixe une longue corde, et il s'avance à tâtons. Sa main rencontre un fusil; il le saisit avec un frémissement de joie, le secoue et l'attire violemment à lui. Le faisceau ébranlé se rompt et se renverse sur les faisceaux voisins qui jonchent la terre en un clin d'œil ou glissent sur la crête escarpée du rempart. Prompt comme l'éclair, il s'élance sur toute la ligne, ramassant et balayant dans l'espace les armes éparses qui vont rouler pêle-mêle, brisées et tordues, dans le fond du fossé.

A ce cliquetis étrange, à ce bruit inattendu, les Prussiens s'éveillent en sursaut. Les sentinelles, un moment stupéfaites, tirent au hasard et crient aux armes...

— Oui, aux armes! répète l'intrépide enfant avec un joyeux éclat de rire. Et, se suspendant à la corde, il se laisse glisser en tournoyant jusque sur le sol.

Mais en même temps les habitants, attentifs au signal, sortent en ordre de la ville, armés de fourches, de piques et de fusils, et s'avancent vers le château. Les avant-postes ennemis veulent les arrêter; on les culbute, on force toutes les issues, on dresse des échelles contre les murailles, on escalade les ruines. Les Prussiens, désarmés et frappés de stupeur, n'essaient même pas une résistance inutile; presque tous sont passés au fil du sabre ou de la baïonnette.

Le lendemain matin, 12 février, lorsque la garde impériale arriva devant la ville, le drapeau tricolore flottait sur la vieille tour de Charles-Martel.

Ce récit n'est pas une fiction inventée à plaisir : il appartient à l'histoire. Edmond Cappe existe encore; il exerce à Château-Thierry le modeste état de limonadier. Le trait de patriotisme que nous venons de raconter n'est pas le seul qui ait signalé la vie de ce courageux citoyen, et son nom a été cité avec les plus honorables éloges dans le rapport présenté à l'Académie en 1838 pour la solennité des prix Monthyon. E. L.

anglais et que la nation est sommée de résoudre. C'est sur son sol et dans la réformation de sa constitution qu'elle trouvera le seul remède qui puisse calmer efficacement les horribles souffrances qui la pressent et la poussent aux abîmes.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

## Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 30 août.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'assemblée est peu nombreuse. La gauche et la droite sont surtout dégarnies. MM. Guizot, Duchâtel, Lacave-Laplagne et Duperré sont au banc des ministres en grand costume.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître à la chambre l'ordonnance en vertu de laquelle MM. J. Lefebvre et B. Delessert sont nommés membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il lit ensuite à la chambre une lettre dans laquelle M. de Girardin déclare opter pour Castel-Sarrasin.

MM. Dupont (de l'Eure), Salvandy et Berryer, élus dans plusieurs arrondissements, écrivent à la chambre qu'ils optent, le premier pour l'arrondissement d'Evreux, le deuxième pour l'arrondissement de Lectoure, le troisième pour l'arrondissement de Marseille.

Ces diverses options seront annexées au procès-verbal et envoyées à M. le ministre de l'intérieur.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Pascalis, membre de la commission d'enquête. (Mouvement d'attention.)

M. PASCALIS : Je viens, au nom de la commission d'enquête nommée pour examiner les élections d'Embrun, de Langres et de Carpentras, présenter quelques observations à la chambre. Au moment où la chambre va cesser de se réunir, la commission doit lui faire connaître pourquoi elle n'a pu lui soumettre un rapport. Des séances nombreuses ont déjà eu lieu; mais la nature de la mission qui lui a été confiée ne lui a pas encore permis d'achever son travail. Aujourd'hui elle me charge de vous dire qu'elle se croit obligée de le suspendre pendant la durée de la prorogation pour le reprendre légalement quand la chambre sera de nouveau convoquée.

Au centre : Oui! oui!

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. le ministre de l'intérieur pour une communication du gouvernement.

M. LHERBETTE : Je demande la parole. (Marques d'impatience au centre.) Ce que vient de dire M. Pascalis me paraît établir un grave précédent. Des enquêtes ont, dis-je, été ordonnées, mais elles étaient d'une nature tout-à-fait différente; elles pouvaient être suspendues sans inconvénient. Quant à l'enquête sur les élections d'Embrun, de Langres et de Carpentras, il ne doit pas en être ainsi. La question est de savoir si la prorogation entraîne ici nécessairement la suspension de l'enquête. (Bruit au centre.) En Angleterre la prorogation n'entraîne aucune suspension. En effet, il peut être nécessaire, dans le cas qui nous occupe, de prendre des renseignements au loin : tout cela peut demander un temps infini; alors supposez que la commission n'ait pas le temps de terminer son travail dans le quart ou la moitié de session qui nous reste à parcourir, il s'ensuivra que la nomination de cette commission aura été illusoire. Je ne vois donc pas d'inconvénient à ce que la commission d'enquête continue son travail pendant l'intervalle de la session.

Aux centres : Allons donc! allons donc!

M. DUCHATEL, de sa place : Il est impossible de laisser sans réponse l'observation du préopinant; elle est, selon moi, inconstitutionnelle. Une commission est l'instrument de la chambre qui l'a nommée. Quand la chambre ne peut pas s'assembler, il n'appartient pas à cette commission de continuer ses travaux. (Oui! non!)

M. LHERBETTE : Autre chose est l'expiration des pouvoirs de la chambre, autre chose est une prorogation.

Aux centres : Assez! L'ordre du jour!

M. LE PRÉSIDENT, vivement : La parole est à M. le ministre de l'intérieur pour une communication du gouvernement.

M. DUCHATEL monte à la tribune et donne lecture de l'ordonnance qui proroge au 9 janvier la session de 1843.

Quelques voix du centre : Vive le roi!

La chambre se sépare à deux heures et demie.

## BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AOUT.

La hausse a continué aujourd'hui.

Avant l'ouverture, on a fait 79 27 et 50.

Le premier cours a été 79 50. Immédiatement il y a eu quelques ventes, et on a fait au parquet 79 25. Cela n'a été que d'une courte durée, et la rente a été de nouveau demandée à 79 40; c'est à ce cours qu'elle a fermé.

Cinq 0/0, 120 15. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 104 50. — Trois 0/0, 00 00. — Banque, 3260 00. — Obligations de Paris, 1277 50. — Naples, 107 00. — Dette active d'Espagne, 21 5/8. — Etats-Romains, 103 3/4. — Cinq 0/0 belge, 102 5/4. — Trois 0/0 belge, 000 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 0000 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

## Tribunaux.

### COUR D'ASSISES DU PUY-DE-DOME (Riom).

PRÉSIDENCE DE M. MANDOSSE.

Audience du 26 août.

#### ASSASSINAT DE M. DE MARCELLANGE.

Un souvenir lugubre, un sentiment douloureux d'épouvante assiègent encore l'esprit et le cœur des spectateurs nombreux qui se pressent dans la salle d'audience. On s'inquiète, on s'informe avec intérêt des suites de la défaillance d'un jeune magistrat dont le zèle, le talent et la fermeté d'âme égalent la sensibilité de cœur. Cette confrontation de témoins dont l'un dit oui et l'autre dit non avec une même persistance, l'avertissement sévère et digne de M. le président pour les rappeler à la religion de leur serment, cette arrestation préventive de l'un d'eux au milieu du sanctuaire de la justice, ce grave incident de demande en renvoi de l'affaire à une prochaine session, ces explications des dames de Chamblas sur la disparition de Marie Boudon, leur fille de chambre, toutes ces scènes en un mot qui impressionnent encore si vivement l'auditoire, le départ des dames de Chamblas au moment où M. l'avocat-général Moulin se lève, pâle d'émotion, pour présenter l'accusation contre Jacques Besson, son évanouissement subit, l'empressement que ceux qui l'entourent, et particulièrement M. le procureur-général de Boissieu, mettent à l'entraîner loin de l'audience, tel est le tableau fidèle du débat solennel qui hier s'agitait ici.

On attend avec anxiété l'ouverture de l'audience qui a lieu à huit heures et demie.

Jacques Besson a la barbe fraîchement faite; il paraît moins abattu qu'hier.

M. l'avocat-général Moulin se lève péniblement, et, d'une voix altérée, prie la cour et le jury de lui permettre de parler assis; sa figure porte encore l'empreinte de la lassitude qu'il a éprouvée hier.

Il commence par rappeler en peu de mots ce qu'il a déjà dit à la précédente audience. Le crime commis à Chamblas a nécessairement une cause antérieure dans les rapports de l'assassin avec sa victime. Cette cause antérieure ressort de l'ensemble des faits.

M. l'avocat-général raconte l'existence de M. le comte de Chamblas, troublée par sa déshonneur avec sa femme; il parle du mariage de M. Louis Villehardin de Marcellange avec M<sup>lle</sup> Théodora de Chamblas, et de la réunion de M<sup>lle</sup> de Chamblas, après la mort de son mari, dans le même domicile que sa fille et son gendre, puis il s'écrie :

Nous vous avons exposé, messieurs les jurés, la situation de l'intérieur de cette famille. Bientôt des différences de goûts et de caractères font naître des sentiments de froideur auxquels succèdent des hostilités déclarées. A ces hostilités prennent part les domestiques eux-mêmes. Cette Marie Boudon qui a disparu de son domicile pour aller se fixer en Suisse (pourquoi, messieurs les jurés? vos consciences répondront), cette Marie Boudon disait : « Prenez garde, monsieur : vous êtes étranger, il vous arrivera malheur. »

Et c'est la confidente des dames de Chamblas qui parle ainsi. Comment parle à son maître ce Jacques Besson qui, après avoir été employé dans la

maison de Chamblas à des services obscurs, devient un homme de confiance investi d'une grande autorité? Pour les choses les plus simples, c'est à Jacques Besson que ces dames s'adressent.

Il y avait une nourrice à la maison, et les dames de Chamblas lui disent de n'obéir qu'à Jacques Besson.

Il y avait donc au château de Chamblas deux autorités rivales, celle du domestique et celle du maître, et c'était celle du domestique qui prévalait. Jacques Besson s'exprimait envers son maître en termes de dédain et de mépris. Un jour il rencontre dans un voyage quelqu'un qu'il faut monter dans sa voiture : cette personne lui dit : « Vous avez là de beaux chevaux. » Besson lui répondit : « S'il s'avisait de les frapper, je lui relèverais la moustache. »

Ainsi, Louis de Marcellange avait une existence bien triste; seul au Puy, loin de sa famille, il avait contre lui : Marie Boudon, la femme de chambre; Jacques Besson, l'homme de confiance; M<sup>lle</sup> de Chamblas, sa belle-mère; et jusqu'à sa femme, Messieurs les jurés, M<sup>lle</sup> de Marcellange. Il est vrai, M<sup>lle</sup> de Marcellange est venue vous dire qu'elle n'a pas été heureuse avec M. Louis de Marcellange, et cependant nous avons des lettres écrites de sa main qui prouvent l'affection qu'elle a eue pour son mari. Il est donc une époque, Madame de Marcellange, où vous étiez heureuse avec M. Louis de Marcellange; mais alors M<sup>lle</sup> la comtesse de Chamblas n'était pas avec vous... (Mouvement.)

Un fait, Messieurs les jurés, pour expliquer quel était cet intérieur. M. de Marcellange revenait un jour de voyage : il arrive au Puy; Marie Boudon le sert à table, et dans la nuit il se plaint de violentes coliques. Il s'élève dans son esprit d'horribles soupçons, et il s'écrie : « Je suis empoisonné! »

Nous ne venons pas jeter ici une nouvelle accusation; mais de tels soupçons ne prouvent-ils pas ce qu'était cet intérieur?

La vie commune devait devenir insupportable. M. de Marcellange ne pouvait vivre avec M<sup>lle</sup> de Chamblas; mais il voulait vivre avec sa femme. Ne croyez pas à la citation pour sommer sa femme de venir habiter avec lui; la procédure prouve que cette citation est une fable.

Un second enfant, plus robuste que celui qui était décédé quinze jours après sa naissance, succombe à une maladie de quelques instants. Le père est relégué dans une chambre enfumée du deuxième étage, et on ne l'avertit pas de la mort de son enfant. Il faut que le domestique qui l'a accompagné au Puy aille prier un honorable ecclésiastique d'en informer M. de Marcellange qui lui répond : « Il a peut-être été empoisonné. »

Alors la séparation se réalise, alors commence la période des procès civils; M<sup>lle</sup> de Chamblas réclame ses reprises matrimoniales, M<sup>lle</sup> de Marcellange forme une demande en séparation de biens. Vous savez bien, Messieurs les jurés, ce que c'est qu'une séparation de biens : c'est la ressource de l'épouse contre l'époux dissipateur. M. de Marcellange était-il un dissipateur? L'intérêt de ces procès était de dominer à Chamblas où s'était retiré seul M. de Marcellange.

Si la séparation de biens était prononcée, M. de Marcellange déguerpirait des lieux; ces dames allaient s'y installer, et Jacques Besson serait devenu le maître, lui qui avait dit : « J'ai été gardien des pourceaux à Chamblas et j'en serai bientôt le maître. »

Mais la séparation de biens est repoussée; on fait un appel qui n'est pas sérieux. Louis de Marcellange ne pouvait consentir à céder aux vaines clameurs de ces dames.

Ces procès qu'on dirigeait contre M. de Marcellange, Jacques Besson ne s'en préoccupait-il pas? Un jour il va acheter du bois au marché du Puy; Pierre Gimbert, qu'il rencontre après le jugement de séparation de biens, lui dit : « Comment! vous achetez du bois et vous en avez qui pourrit sur pied à Chamblas? Est-ce que M. de Marcellange vous empêche d'en prendre? — Oh! s'écrie Besson, il ne sera pas toujours le maître. » Jacques Besson se préoccupait donc de la séparation de biens.

Un autre témoin, Etienne Gras, rencontre Jacques Besson achetant du charbon au Puy. « Comment! vous achetez du charbon, et autrefois vous en vendiez à Chamblas? — Que voulez-vous? répond Besson, il le faut bien; mais ça ne durera pas toujours. »

Ces faits font juger quelle part prenait Besson à ce qui se passait. On pourrait à la rigueur y trouver des menaces; mais voici des propos plus concluants : « Marcellange fait des siennes à Chamblas; mais nous le descendrons. » Ce propos, tenu à Riffard, a été rapporté à des témoins qui en déposent. Mais après l'assassinat le fait interprété le propos. Ce n'est pas le procès qui a descendu Louis Villehardin de Marcellange, c'est le fusil d'un assassin.

Nous reviendrons à ces propos et à ces menaces. Un fait important mérite de vous être signalé. Et ces inquiétudes! et ces pressentiments sinistres! M. de Marcellange en éprouvait lorsqu'il se croyait empoisonné, lorsqu'il portait deux pistolets à sa ceinture et qu'il disait à François Chamblas : « Je crains le valet de ces dames. » Et cette crainte, il la manifestait deux ou trois mois avant le crime suivant Grangheon, six semaines seulement auparavant suivant François Chamblas.

C'est surtout quelques mois avant l'événement que s'est produit le pressentiment le plus grave. M. de Marcellange voyageait avec M. Demans, notaire à Issingaux, en plein jour dans les bois. M. Demans lui disait en riant et en lui montrant des pistolets qu'il avait sur lui : « Nous pourrions nous défendre, si nous sommes attaqués. » M. de Marcellange lui répondit d'un ton sérieux : « Ah! vous êtes bien heureux, vous : vous n'avez à craindre que les brigands de grande route; mais moi, j'ai à craindre un domestique que j'ai chassé. »

Quel pressentiment sinistre! Etait-ce une vaine illusion de M. de Marcellange? La suite prouvera si c'était une frayeur sans cause. Ses domestiques qui l'aimaient, qui étaient seuls avec lui dans le château de Chamblas, s'effrayaient comme lui. Il était allé dans les montagnes du Velay, où il resta six semaines; ses domestiques, inquiets, se disaient : « Qu'est devenu notre maître? » Ils écrivaient à la famille de M. de Marcellange, et alors fut envoyée par M. de Turchy de Marcellange à M<sup>lle</sup> de Marcellange, au Puy, une lettre dans laquelle il lui disait : « Madame, si votre mari n'est pas retrouvé, c'est à vous que je demanderai compte de sa disparition. » M<sup>lle</sup> de Marcellange a nié avoir reçu cette lettre; elle a tout nié ici, même les faits les mieux constatés. Pourquoi donc la famille de Marcellange accueillait-elle aussi facilement ces pressentiments? c'est qu'elle les éprouvait elle-même. En effet, M<sup>lle</sup> de Tarade, sœur de M. de Marcellange, demandait à M. Méchin, préfet de l'Allier, s'il ne pourrait pas, à raison de ses fonctions, faire veiller par son collègue de la Haute-Loire à la sûreté de son frère. M. le préfet de l'Allier n'a pas déposé à cette audience, mais le fait est vrai. M. le baron Méchin est incapable d'en imposer à la justice. Et cette conversation de M. Turchy de Marcellange avec Dorothée de Froment : « Rappelez-vous que mon frère sera assassiné. »

La famille de Marcellange avait un pressentiment que la mort viendrait de la famille de Chamblas; elle avait même un pressentiment spécial, personnel contre Jacques Besson. Quelle n'est pas la portée de ces pressentiments?

M. de Marcellange pouvait-il rester dans ce pays? Vous n'oublierez pas ces avis secrets qui lui étaient transmis de ne pas rester à Chamblas. Il répondait : « J'aimerais mieux que l'on me passât sur le corps; je veux rester à Chamblas. » Il ne pouvait se décider à cette résolution de quitter Chamblas; il fallait cependant qu'il prit le parti de partir. Ici les dates sont importantes. M. de Marcellange projetait un bail. La famille de Chamblas avait ses émissaires qui lui annoncent un jour que la propriété sera affermée. « Quoi! elle sera affermée! il en percevra les revenus, et nous ne pourrons aller au château! » Cette nouvelle produisit une irritation que Jacques Besson partage aussi.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1840, M. de Marcellange fait avertir un nommé Gros auquel il doit louer la propriété de Chamblas. Le 5 ou le 6 septembre, il doit arriver à Clermont, où doit venir l'attendre son domestique, et de là se rendre à Moulins. Vous qui en voulez à M. de Marcellange, laissez passer cinq ou six jours, et votre propriété est affermée, et vous n'habitez plus Chamblas, et Besson n'en sera pas le maître. Le moment est venu. Le vent du midi souffle avec violence et la nuit est obscure. Vous êtes malade, Jacques Besson, et vous ne serez pas soupçonné. Vous pouvez faire un effort sur votre convalescence. Il faut se hâter, car le lendemain vous pourriez tuer M. de Marcellange, mais non briser le bail qui sera obligatoire.

On voit l'assassin avec sa blouse blanche et son fusil au bras vers les bois de Combrion, on le voit vers le ruisseau de la Rèche, on le voit encore près du château de Chamblas; il s'approche.

Où est donc M. de Marcellange? Il est, selon sa coutume, dans sa cui-

sine, auprès de ses domestiques; il leur parle des travaux du lendemain. Et tout-à-coup une détonation se fait entendre : l'infortuné Louis de Marcellange est foudroyé. Il a le poumon droit et le cœur traversés. Il meurt loin de sa famille qu'il se disposait à aller rejoindre.

L'assassin est là, protégé par le vent du midi qui empêche d'entendre qu'à bout portant.

Les domestiques, glacés d'épouvante, sortent, peut-être un peu tard. L'assassin a fui. Il rentrera à son domicile à minuit ou une heure.

M. Berger, le maire de Saint-Etienne-Lardeyrol, arrive; il écrit trois lettres : à la famille de Marcellange, aux dames de Chamblas et au procureur du roi. Le messager envoyé aux dames de Chamblas remet cette lettre. C'est Marie Boudon qui la reçoit, et Marie Boudon est pâle. M<sup>lle</sup> de Marcellange était dans sa chambre; elle pleurait peut-être. M<sup>lle</sup> de Marcellange seule descend, et elle adresse ces paroles à Marie Boudon, en passant : « Je ne comprends pas comment cette chose-là s'est faite. » Aucune explication n'est demandée, aucune question n'est faite au messager qu'on laisse dans la cuisine. Comment concevoir une telle conduite? Voici qui peut servir à former votre conviction, même contre Jacques Besson.

La force du pressentiment de la famille de Louis de Marcellange est devenue vraie. La lettre écrite par le maire, M. Berger, arrive. « O mon frère est assassiné! »

L'action de la justice se fait sentir; elle se transporte à Chamblas. Comment accuser quelqu'un de la famille de ce noble et puissant comte de Chamblas, de cet homme vénérable, auquel s'attachaient l'estime et la considération de tout le monde? Cependant l'opinion publique désigne l'assassin : c'est Jacques Besson qui est le coupable. La justice hésite, et la justice hésite encore long-temps. On l'arrête enfin. Où, Messieurs les jurés? chez les dames de Chamblas. Croyez-vous que Jacques Besson va être abandonné par ces dames? Non! non! Des soins matériels, une protection incessante le suivent dans sa prison; il y reçoit du linge et des vivres, et l'on conserve avec lui autant de relations qu'on peut en avoir.

Il faut sauver cette tête si chère. M<sup>lle</sup> de Marcellange est convaincue de son innocence : elle l'a vu au Puy le soir; elle fera tout pour le sauver; elle attirera des témoins chez elle et les fera déposer à décharge en faveur de Jacques Besson, en faveur de l'homme que l'opinion publique désigne comme l'assassin de son mari.

L'intérêt des dames de Chamblas diminuera-t-il dans les différentes phases de l'instruction? Un arrêt d'accusation est prononcé, et l'intérêt de ces dames pour Besson redouble.

Jacques Besson est renvoyé devant les assises de la Haute-Loire, et, par suite d'un renvoi de cassation, il est maintenant renvoyé devant vous sous une double accusation : l'accusation principale d'être l'auteur de l'assassinat, et l'accusation subsidiaire d'en être le complice. Par cette accusation subsidiaire, nous disons : S'il n'est point l'auteur, si l'on a employé un homme salarié, il est complice; il a assisté l'assassin dans les faits qui ont facilité, préparé ou accompli le crime. Nous ne voulons pas négliger ce subsidiaire, car nous vous présenterons deux ordres de preuves : des preuves morales, d'où il résultera que Jacques Besson est nécessairement complice; des preuves matérielles qui établiront ou qu'il a assisté l'assassin dans l'exécution matérielle du crime, ou qu'il a assassiné M. Louis de Marcellange.

L'audience est un instant suspendue.

Les dames de Chamblas ne sont pas présentes. La famille de Marcellange paraît être en proie à une affliction profonde. M<sup>lle</sup> de Tarade surtout, la sœur de la malheureuse victime, a la poitrine oppressée par ses sanglots.

L'accusé étonne l'auditoire par son impassibilité qui ne paraît nullement affectée.

A la reprise de l'audience, M. l'avocat-général Moulin, toujours assis, parcourt l'ordre de preuves qu'il a annoncées. L'influence des preuves morales, dit-il, est grande, surtout dans cette affaire. Tout crime froidement médité suppose une cause antérieure. C'est donc l'étude de cette cause qui met sur les traces de l'assassin.

Une première réflexion se présente. Un crime est commis, l'un des plus affreux qu'on ait vus; il n'est point le résultat de la cupidité, il est l'œuvre de la haine et de la vengeance. Il faut que celui qui a commis le crime ait éprouvé ces sentiments.

M. de Marcellange avait-il des ennemis à Chamblas? Ah! il ne faut pas là une inimitié légère, mais une de ces inimitiés solitaires qui se présentent une fois dans le cours de la vie d'un homme.

Où étaient les ennemis de M. de Marcellange? Il y en avait dans la maison de Chamblas. Ce que nous appelons la maison de Chamblas, c'est M<sup>lle</sup> de Chamblas la mère; c'est sa fille, M<sup>lle</sup> de Marcellange; c'est Marie Boudon, la femme de chambre, la confidente de ces dames; c'est enfin Jacques Besson, leur homme de confiance. Nous touchons à toute la moralité du crime. Il y a là des ennemis qui avaient un intérêt à la mort de M. de Marcellange. Y en avait-il ailleurs? Etait-ce à Chamblas? Mais vous avez entendu, messieurs les jurés, ce concert de boulanges de la part des habitants de Chamblas, de la part du respectable curé du village, de la part de ses nombreux domestiques, sur toutes les bonnes qualités de bonté, de générosité, de charité qui honoraient M. de Marcellange. L'instruction, soit à charge, soit à décharge, a sondé tous les cœurs. Les habitants du pays cherchaient eux-mêmes à éclairer les pas de la justice sur les traces de l'assassin. Comment cet homme aurait-il donc soulevé une inimitié qui tue?

M. l'avocat-général recherche si sa surveillance rigoureuse de propriétaire a pu lui attirer des ennemis. Est-ce qu'un procès-verbal pour un délit dans les bois aurait pu porter le délinquant à aller le soir assassiner le maître du château de Chamblas? Et pourquoi des voleurs de bois seraient-ils allés assassiner au moment du départ du pays? Mais la date des faits dément une telle supposition. Il faut en revenir à une cause antérieure plus sérieuse, à l'inimitié profonde qui fermentait dans la famille de Chamblas. Autrement, comment ce crime aurait-il été commis? Le crime vient donc de la maison de Chamblas.

Première proposition : Si le crime est solitaire, s'il a été médité et exécuté par un seul, la conséquence est que Jacques Besson est seul coupable. Ce ne peut être que lui. Ce ne serait pas M<sup>lle</sup> de Chamblas, ni M<sup>lle</sup> de Marcellange, ni Marie Boudon.

Deuxième proposition : Si le crime est le résultat d'un complot agissant sous l'influence de la maison de Chamblas, Jacques Besson y a joué le principal rôle. Aurait-il pu y rester étranger, lui qui est animé d'une haine violente? Toutes les présomptions écartent cette supposition.

Il avait une haine personnelle, il avait ses propres griefs; il avait aussi la haine et les griefs des dames de Chamblas, il en était le serviteur, il était leur propre instrument.

M. l'avocat-général rappelle les diverses circonstances dans lesquelles Jacques Besson a manifesté ses sentiments de haine et ses menaces contre M. de Marcellange; il s'appesantit sur les propositions d'empoisonnement que l'accusé aurait faites au berger Arsac, condamné au Puy, pour faux témoignage, à dix ans de réclusion, avec exposition; puis il arrive à dire : Nous avons, à l'égard d'Arsac, une opinion; un jour peut-être nous le priverons avec des réquisitoires : c'est qu'Arsac était complice du crime en enlevant le chien de basse-cour qui aurait aboyé. Un jour peut-être nous aurons à lui demander compte, non plus de son faux témoignage, mais de sa complicité. N'oubliez pas, Messieurs, que le chien était attaché le soir; il a donc fallu qu'on vint le détacher. Or, sa chaîne, qui avait disparu, où l'a-t-on trouvée? Chez Marguerite Maurin, la tante et la marraine d'André Arsac. Qui l'avait portée là? André Arsac lui-même.

Cette chaîne trouvée, ces propositions d'empoisonnement, tous ces faits jettent une vive lumière sur l'affaire Besson; les propositions d'empoisonnement ont été faites, et alors tout s'explique. Il y a un lien criminel entre André Arsac et Jacques Besson.

M. l'avocat-général discute ensuite d'autres charges contre Besson, et après qu'il a épuisé la série des preuves morales, il demande aux preuves matérielles de repos. Lorsqu'il reprend la parole, il s'attache aux preuves matérielles et se résultant des faits déposés à l'audience. Il discute les témoignages et se livre surtout à un long examen de la principale déposition, de celle de Claude Reynaud, qui aurait vu passer dans son champ, le soir du crime, un homme armé, qu'il aurait reconnu pour être Jacques Besson. Il repousse la supposition que ce témoin déposerait sous l'influence de l'auréole d'hier contredire avec tant de persistance la déposition de Claude



— On lit dans la *Sentinelles du Jura* :  
« Dans la nuit du 7 au 8 août, un des glaciers du Simplon s'est écroulé avec fracas, entraînant quelques chalets et du bétail. La secousse a été si violente que des tables et des meubles ont été renversés dans l'intérieur des maisons. »

**SOIES.** — Loin de s'améliorer, la situation devient de plus en plus mauvaise. Nos espérances s'en vont.

Cependant la vente des grèges, sur les divers marchés de l'Ardèche, de la Drôme et du Gard, maintient un tout petit courant et d'assez bons prix.

Les organins seuls restent dans les mains des détenteurs, tant ici qu'à Aubenas, Saint-Etienne et Lyon. Ils ne sont recherchés uniquement que pour la consommation de chaque jour, et cette consommation, nous l'avons dit, est bien petite.

Nous n'avons rien reçu encore sur la grande foire du 29 à Tournon; mais quels qu'en aient été les résultats, ils ne peuvent aucunement changer la situation générale. Le mal n'est pas sur les marchés, mais dans les fabriques, et tant que ces dernières n'auront point placé le trop plein de leurs magasins, qu'importe la vente de quelques balles de plus ou de moins?

A Romans, vendredi dernier, quelques partis 14/16 deniers soies grèges ordinaires du pays ont été vendus 24 fr. et 24 fr. 50 c. le demi-kilog. Les soies doubles (doublons), plus recherchées, étaient cotées et se sont assez bien vendues à 9 fr. 50 c. et 10 fr. le demi-kilog. Ces prix, comme on le voit, sont raisonnables. Ils n'ont pas varié de la journée.

A Aubenas, calme et baisse pendant presque toute la semaine.

A Joyeuse, mercredi dernier, le calme était aussi grand qu'à Aubenas. Rien de nouveau d'Annonay. Les prix restent à 24 fr. et 24 fr. 50 c. pour les grèges de la rive gauche du Rhône, et à 25 fr. et 25 fr. 50 c. pour les 14/16 et les 12/14 ordinaires blanches du pays.

A Nîmes c'est comme ici, comme à Saint-Etienne et à Lyon; l'état des affaires est peu satisfaisant. Cependant les prix restent assez hauts :

Grège 5/6, 6/7, 53 fr. 50 c. à 58 fr. 50 c.; tramette de Ganges pour bas, 46 fr. à 46 fr. 50 c.; soie ouvrée de Provence, trame 28/30 deniers, 55 fr. 65 c. à 56 fr. 40 c.; trame 50/60 deniers, 45 fr. 40 c. à 46 fr. 60 c.; organin du Vivarais, 18/20 deniers, 75 fr. 45 c. à 74 fr. 95 c.; id. 22/24 deniers, 66 fr. 45 c. à 67 fr. 20 c.

Les nouvelles de Marseille sont meilleures. Il y a eu quelques transactions assez importantes sur les qualités d'un prix moyen.

« Du reste, dit notre correspondant, la marchandise abonde en ville et au lazaret, et nous continuons à avoir des débarquements qui devront entretenir cette activité, surtout si les détenteurs montrent quelques facilités à la vente. »

A Saint-Etienne, calme plat sur la place et découragement dans les fabriques. Tandis qu'à peu près partout les prix du moins se soutiennent, ici ils baissent fortement et sans que la vente en prenne la moindre activité. On vend péniblement les organins d'ordre, première marque, 87 fr. à 90 fr. le kilog.; deuxième marque, 82 à 84 fr.; celui d'achat 20/22 deniers, de 75 à 76 fr., et les 22/24, 24/26, 28/30 et 34/40 deniers, de 60 à 62, 68, 70 et 72 fr. toujours le kilog. On parlait de certains achats pour les derniers jours de la semaine; mais l'acheteur, n'étant pas stimulé par le besoin, imposera probablement de nouveaux sacrifices au vendeur qui, par malheur, ne peut pas toujours attendre le moment où la fabrique, pressée par les ordres reçus, est forcée à son tour d'accepter toutes les conditions.

Depuis la récolte, l'Italie redouble d'activité; elle semble vouloir nous supplanter en Angleterre pour l'exportation des grèges. On dit que, depuis le 1<sup>er</sup> août, 800 balles de soie sarde ont été dirigées de Turin sur Londres, tandis qu'à peine 50 balles sont parties de Lyon. A la foire de Brescia (Lombardie), qui vient de finir, environ 1,800 quintaux de soie de toute sorte ont été placés. Les cours ont été supérieurs de 5 à 6 0/0 à ceux de l'année dernière, et il est probable qu'ils ont été aussi bien tenus à la foire de Bergame, qui a dû s'ouvrir le 22 août.

Rien de nouveau de l'Espagne, sinon l'arrivée à Marseille d'une cinquantaine de balles de trames et d'entredoules.

Toujours de mauvaises nouvelles des Etats-Unis.  
(*Courrier de la Drôme.*)

### Nouvelles Diverses.

Avec les trente-cinq degrés de chaleur que nous avons supportés à Paris une partie de l'été, l'extrême sécheresse et les hâles qui l'accompagnaient, il n'est pas étonnant que les premiers jours d'août aient trouvé nos marronniers et nos tilleuls dépourvus de leurs verts manteaux dont les débris jaunés et desséchés jonchaient le sol de nos promenades publiques dès la deuxième quinzaine de juillet. Ce qui paraît plus extraordinaire, par une aridité semblable, c'est le développement phénoménal d'une courge de l'espèce appelée calebasse, courge, courge-bouteille, gourde des soldats et des pèlerins, et que les botanistes désignent sous les noms de *cucurbita, leucantha, lagenaria*.

Cette singulière plante, dont le fruit affecte la forme d'une bouteille étranglée à sa partie supérieure, est terminée, comme chacun sait, par un renflement de moitié plus petit que le ventre. Celui que l'on voit en ce moment au Jardin-des-Plantes de Paris est monstrueux : son diamètre est de 40 centimètres et sa hauteur de 60. L'accroissement a été si rapide, qu'en vingt-quatre heures la circonférence s'est quelquefois augmentée de 0 m. 056. Sa plante est encore assez vigoureuse pour faire espérer que le diamètre du fruit atteindra le demi-mètre et sa hauteur les deux tiers du mètre.

Le développement prodigieux de ce fruit est dû aux copieux arrosements et aux eaux répandues en forme de pluie sur le feuillage de cette cucurbitacée qui se trouve placée près de la baraque d'un ours (nouvelle espèce), dans un enclos abrité dans le Jardin-des-Plantes, où la chaleur s'est élevée à un degré qui nous donnait une idée trop réelle de celle des climats brûlants de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique, où croissent spontanément la courge et ses variétés.

Il est véritablement heureux que ce phénomène de végétation ait eu lieu au Jardin-des-Plantes : MM. les professeurs de ce célèbre établissement pourront en profiter pour enrichir les nombreuses collections de la galerie de botanique du Muséum, en même temps que l'honorable et savant directeur des cultures, M. de Mirbel, toujours empressé de propager les plantes utiles ou curieuses, se fera un plaisir, nous n'en doutons pas, de mettre des graines de cette courge-monstre à la disposition des personnes qui auront recours à sa bienveillance accoutumée.

### Nouvelles Etrangères.

#### ANGLETERRE.

Les nouvelles satisfaisantes arrivées des districts manufacturiers ont rétabli la confiance à la bourse de Londres; une grande surabondance d'argent et un redoublement d'activité dans le commerce ont déterminé une hausse des fonds publics.  
(*Morning-Post.*)

Plusieurs instigateurs des derniers troubles, et entre autres les chartistes White (de Birmingham), O'Neil (de Dudley) et Cooper (de Leicester), ont été arrêtés. La résolution des autorités de s'emparer des chefs empêchera leurs imitateurs de s'exposer à de pareilles arrestations.  
(*Standard.*)

— Le *Limerick Chronicle* assure que des instructions de la nature la plus énergique ont été expédiées aux Indes par la dernière malle. Les deux divisions, savoir : celle de Candahar, sous les ordres de Nott, et celle de Jellalabad, sous les ordres de Pollock, ont ordre de marcher contre Caboul.

— Un fait qui ne manquerait pas de gravité est signalé par le *Morning Advertiser* :  
« Deux bruits ont occupé la ville, dit ce journal; on parle d'une coaliti-

tion entre sir Robert Peel et lord John Russell, et, d'un autre côté, lord John Russell a écrit à lord Palmerston pour lui dire que sa liaison intime avec la famille de Bedford ne lui permet pas d'avancer dans la voie du progrès populaire, et qu'en conséquence l'opposition doit chercher un nouveau chef. Si lord John Russell veut se rapprocher réellement de sir Robert Peel, il doit, en honneur, en prévenir ses anciens amis politiques, et les libéraux doivent lui demander des explications à ce sujet. »

#### ÉTATS-UNIS.

Des lettres particulières de ce pays, concernant les embarras financiers où se trouvent la Pensylvanie, annoncent que cet état vient de sur ce qui est dû.

#### ITALIE.

On écrit de Rome, le 16 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :  
« Le bruit de la retraite prochaine du cardinal Lambruschini ne s'est pas confirmé. Il reste à son poste et conserve ses fonctions de secrétaire d'état. »

« On attend dans trois jours l'arrivée des trois bateaux à vapeur construits en Angleterre par l'ordre du gouvernement pontifical.  
« Le gouvernement vient d'autoriser l'établissement d'un chemin de fer de Naples à la frontière des états romains, près de Terracine. Les fonds seront fournis par M. de Rothschild et autres banquiers. »

#### ESPAGNE.

On écrit de Gibraltar, le 12 août :  
« Le 2 au soir, nous avons eu ici une véritable alarme; les habitants étaient consternés, et les autorités déploieraient un zèle et une activité dignes d'éloges pour empêcher les funestes conséquences que déjà l'on exagérait et qui pouvaient résulter de la violation scandaleuse des lois sanitaires. »

« Le capitaine d'une corvette de commerce anglaise venant d'Odezza et de Constantinople, ne pouvant, à cause du vent du couchant qui soufflait avec force, doubler la pointe d'Europe pour entrer dans la baie, s'abrita derrière le Penon (rocher élevé), dans la passe, et sauta à terre pour acheter de la viande fraîche chez un boucher du rivage. Un garde sanitaire qui passait se hâta d'entrer en ville, de faire part de l'événement aux autorités qui se transportèrent sur la rive avec des forces suffisantes, entourèrent et arrêtaient non seulement le capitaine, mais tous ceux de sa corvette qui l'accompagnaient, ceux qui avaient réellement communiqué et ceux qui avaient pu communiquer avec lui, jusqu'au sergent de garde qui n'avait pas empêché le débarquement. »

« Plus de cent personnes sont arrêtées, et le capitaine ne sera absous qu'en payant une forte amende pour son infraction aux lois sanitaires qui défendent l'admission des provenances de la mer Noire avant qu'elles aient purgé leur quarantaine. »

« On espère que cette imprudence ne sera pas fatale, car l'équipage est dans le meilleur état. »  
— On écrit de Solsona, le 16 août :  
« Ce matin on a fusillé le factieux Jacinto Torner de Lleverola. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les amis de M. Jacques-Philibert Lafont, décédé hier 31 août, qui n'auraient pas reçu de lettres d'invitation pour assister à ses funérailles, sont prévenus qu'elles auront lieu demain vendredi, à dix heures trois quarts du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, place de la Fromagerie, 6, au coin de la rue Gentil, pour se rendre à l'église de Saint-Nizier.

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice, n<sup>o</sup> 1.

Le lundi cinq du courant, à neuf heures du matin, sur la place Saint-Nizier, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en banque, chaises, montre, placard, rayons, marchandises en ingérie, etc. (1696)

Même étude.

VENTE VOLONTAIRE, APRÈS DÉCÈS,

A Collonges, hameau du Mas-de-l'Épine.

Dimanche quatre septembre 1842, et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, dans la propriété de M<sup>me</sup> Marie Hugonin, veuve de Jean Charvin, sise en la commune de Collonges-au-Mont-d'Or, canton de Limonest (Rhône), il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers dépendant de la succession dudit défunt Jean dit Jean-Baptiste Charvin, qui était propriétaire à Collonges, et vivait rentier en son domicile à Lyon, rue Saint-Marcel, 50.

Ces objets mobiliers consistent principalement en glaces, canapé, fauteuils, écrans, garde-robe, tables, commode, secrétaire, horloge, lits, matelas, voiture, harnais, vins, liqueurs, batterie de cuisine, et autres effets.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication, applicables aux frais. (1697)

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le lundi cinq septembre 1842, à dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, comptoirs, billard, horloge, batterie de cuisine, fourneaux, bouteilles, verres, etc. (1199)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> PAUL THIAFFAIT, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA PRÉFECTURE, N. 7.

VENTE A L'AMIABLE

En l'étude dudit M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire à Lyon, le 25 septembre prochain, à onze heures du matin,

D'UN FONDS

DE CONFISEUR,

Situé à Lyon, dans l'un des quartiers les plus avantageux et sur l'une des principales places de la ville.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M<sup>e</sup> Thiaffait, chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication. (4766)

A vendre.

BON DOMAINE près Crémieux, de quinze hectares. — Produit : 2,000 f. — Prix : 50,000 f. — Vignes, prés arrosés, chenevières et à luzernes, bâtiments neufs en parfait état; ils sont assurés 27,500 fr. — Chasse et pêche. — Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser au concierge, rue de l'Archevêché, 2, qui indiquera un autre joli petit domaine aux portes de Lyon. (64)

A vendre.

PLUSIEURS FONDS DE BOULANGERIE dans la ville et les faubourgs. S'adresser à M. Chevillard, arbitre de commerce, rue Lafont, 2, à Lyon. (2651)

### Avis aux Médecins.

A céder de suite.

UNE CLIENTELLE notoirement lucrative dans un canton riche et bien peuplé, aux environs de Lyon. On pourra louer une maison bourgeoise avec jardin et pré. S'adresser à M. Périssel, rue d'Égypte, n. 3. (84)

### MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, des écoulements anciens, rebelles et réputés incurables par la méthode de M. BERTRAND, pharmacien de l'école de Montpellier, place Bellecour, 12, à Lyon. — Pour preuve, M. Bertrand rend l'argent si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.)

On trouve à la même adresse et chez les pharmaciens suivants : EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang :

A Marseille, THUMIN, rue de Rome, n. 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites. (7182)

Restaurant du passage de l'Hôtel-Dieu.

### AVIS.

Ce Restaurant, qui plus d'une fois a répondu aux désirs de MM. les amateurs de la ville de Lyon, a été vendu judiciairement.

Le nouveau propriétaire, pénétré des connaissances culinaires de M. PACHE, n'a cru mieux faire que de confier à ce dernier une réputation si promptement acquise. C'est sous sa direction que dorénavant cet établissement sera livré aux appréciations de ses concitoyens.

La réouverture aura lieu dimanche 4 septembre. M. PACHE compte encore sur l'obligeance de ceux qui plus d'une fois l'ont félicité, et il assure le public que, pour maintenir sa réputation, lui seul présidera aux assujétions du fourneau.

Le nouveau propriétaire, sous l'impression ambitieuse de devenir agréable à MM. les amateurs de cette ville, prouvera, par la persévérance qu'il veut mettre à maintenir exactitude, soins, prévenances, propreté et goût dans le service, qu'il ne sera pas indigne de la confiance qu'il ambitionne.

Trois salons, dont un de cent couverts, seront adjoints à ce vaste établissement. (2655)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

### DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, rentées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7381)

### AVIS.

De toutes les productions inventées jusqu'à ce jour pour teindre les cheveux, favoris et moustaches en noir, blond et châtain, la Pommade Melanocôme et les Pommades Bloude et Châtain de M<sup>me</sup> veuve CAVALLON (de Paris, 135, Palais-Royal) sont les seuls produits réunis aux tous les avantages désirables.

M. le docteur Orfila, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, a bien voulu rendre un éclatant hommage à la composition de ces Pommades qui teignent les cheveux sur-le-champ, sans préparation, en empêchant la chute, et les maintiennent souples et brillants, sans avoir à appréhender les inconvénients qui sont résultés de l'emploi d'autres moyens.

Le seul dépôt à Lyon est chez M. GIRAUD, guérier, marchand de nouveautés et de parfumeries, rue Louis-le-Grand, 26, à côté l'hôtel de l'Europe. Cette maison, avantageusement connue par le bon goût de ses marchandises, est toujours abondamment fournie de nouveautés et articles de fantaisies de Paris. (2654)

### MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fluxus blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

S'adresser en personne ou par correspondance à son domicile, rue des Grenadiers, n. 14. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Dépôt à Lyon, chez VERNET, place des Terreaux, n. 15, et chez FELIX BOISSONNET, place du Pont de la Guillotière. (7260)

### PENSIONNAT CUNISSET,

RUE SAINT-JOSEPH, 6, A LYON.

Cet établissement, situé près Bellecour, à l'entrée des rues Saint-Joseph et Bourbon, occupe tout le rez-de-chaussée et le premier étage d'un ancien hôtel, placé entre deux cours dont le chef de l'institution a l'entière jouissance. Il n'est pas dans l'intérieur de Lyon de pensionnat dont le local soit plus beau, plus vaste, plus heureusement distribué.

La nourriture, les soins matériels, l'éducation morale, l'instruction religieuse confiée à deux ecclésiastiques attachés à l'établissement, la direction et la force des études, tout recommande cette maison à la sollicitude des familles. — Le prix de la pension est modéré. (80)

**AVIS**

On demande pour CONTRE-MAÎTRE dans un atelier de chaudronnerie et poélerie UN HOMME réunissant toutes les capacités de cette partie et pouvant fournir toutes les garanties morales.

S'adresser à M. Pont, rue Jarente, n. 10, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. (91)



**LE CYGNE,**

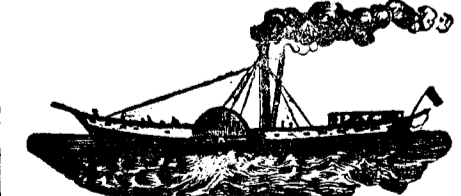
SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,  
PART DE  
**LYON POUR CHALON**  
TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 1<sup>er</sup> au 11 septembre, à 6 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6686)

TOPIQUE COPORISTIQUE. — Il attaque la racine des cors aux pieds et la fait tomber en quelques jours sans aucune douleur.

Dépôt, à Lyon, chez M. Aguetant, pharmacien. (7858)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,  
beaux bateaux à vapeur en fer.  
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux  
du Rhône sans exception,  
Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,  
A 4 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arсенal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,  
rue Poulaillerie, 19.